

Communiqué du SNUDI-FO (jeudi 16 octobre) n°8

Refondation de l'Education prioritaire à Paris 79 écoles sorties du dispositif : une hécatombe annoncée par la direction de l'académie !



Au total, alors que le nombre de collèges en Education prioritaire passerait de 33 à 29, cela se traduirait dans le premier degré par 79 sorties d'écoles pour 38 entrées, **soit un solde de 41 écoles en moins.**

Des centaines de collègues seraient donc dans l'obligation de « *travailler autrement* » avec plus d'élèves et sans indemnités. Qui pourrait accepter une telle régression sous prétexte de prise en compte de critères aléatoires : taux de professions et catégories socio-professionnelles défavorisées, taux de boursiers, d'élèves en zone urbaine sensible, taux d'élèves en retard à l'entrée au collège ? Les élèves et leurs maîtres n'ont pas à subir les conséquences des restrictions budgétaires du pacte de responsabilité.

Sortir de l'Education prioritaire signifierait concrètement...

- plus d'élèves dans les classes, 28 de moyenne en élémentaire au lieu de 26 et 30 en maternelle au lieu de 25 et donc des fermetures de classes par dizaines en raison de la modification des seuils;
- moins de départs en classe de découvertes;
- diminution du montant des crédits fournitures;
- fin des tarifs préférentiels pour les sorties;
- suppression des heures d'accompagnement éducatif, des ALEM et des Coups de pouce;
- baisse des taux d'encadrement à la cantine, à l'étude et au goûter;
- suppression des indemnités de sujétions spéciales quand elles sont encore attribuées.

Le DASEN tente de minimiser ces conséquences en indiquant qu'elles seraient progressives. On nous avait dit la même chose au sujet du redéploiement des RASED, on sait ce qu'il en fut.

Les collègues sont indignés. Premières réactions, premières initiatives...

Les écoles ne s'y sont pas trompées, dès la nouvelle apprise, c'est l'indignation, pour preuve cette lettre adressée immédiatement au DASEN de tous les enseignants d'une école expliquant :

« Nous voulons vous alerter sur le fait que, prendre cette décision en vertu d'une logique administrative de rattachement à un collège, serait un complet déni des réalités du terrain (...) c'est pourquoi nous souhaiterions, pour toutes ces raisons que nous voudrions vous détailler, obtenir une entrevue avec vous afin de vous convaincre de ne pas laisser commettre un grave dommage pour les élèves et leur famille qui mettrait considérablement à mal notre mission de service public. »

Chacun comprend qu'on ne peut se contenter de dénoncer une telle situation sans réagir en cherchant à créer les conditions pour arracher le retrait de ces mesures.

Aussi, le SNUDI-FO invite les collègues à demander audience sans tarder aux IEN, au DASEN, à s'adresser aux maires et aux élus, à informer les parents, à regrouper les collègues de plusieurs écoles concernées. D'ores et déjà, le SNUDI-FO décide de demander en urgence audience au DASEN et appelle à une réunion départementale :

Réunion d'information syndicale à l'initiative du SNUDI-FO vendredi 7 novembre à 16h

à la Bourse du travail 2 rue du Château d'eau (10ème) salle Eugène Varlin

pour rassembler les dossiers, rendre compte des premières initiatives, en décider de nouvelles, pour préparer les prochaines réunions annoncées par le rectorat (groupe de travail et CTA)

Ecoles qui sortiraient de l'Education prioritaire :

2^{ème} : EE Bauregard, EE Etienne Marcel, EM Dussoubs, EE Dussoubs , EM St Denis

3^{ème} : EE Béranger, EM Dubois, EE Vaucanson, EE Vertus, EM Chapon, EE 211 St Martin

10^{ème} : EE 34 Fbg St Denis, EE Récollets, EM Paradis, EM Pierre Bullet, EM Pass. Récollets, EE Martel, EM Martel, EE Acqueduc, EE Varlin, EE St Maur, EE Vicq d'Azir, EM 39 Acqueduc, EM 155 Parmentier

11^{ème} : EE Keller, EE St Bernard, EM pass. Bullourde, EM Popincourt, EM St Bernard, EE Pihet, EM Pass Beslay, EE St Maur, EE Cité Voltaire, EM Cité Voltaire, EE 96 République, EE 100 République, EM Imp. Baleine

13^{ème} : EE 37 Château des Rentiers, EE 40 Château des Rentiers, EM 31 Château des Rentiers, EM Perret, EM Pointe d'Ivry, EE Levassor, EM 4bis Choisy, EM Domrémy, EE 40 Jenner, EE et EM 46 Jenner, EE Küss, EP Küss

17^{ème} : EE Bessières, EM Bréchet, EM Bessières, EE Cap. Lagache, EE Pouchet, EM Cap. Lagache, EM Cité Fleurs

18^{ème} : EE 61 Clignancourt, EM André Del Sarte, EE Foyatier, EE Houdon, EM Orsel

19^{ème} : EE 57 Romainville, EE 59 Romainville, EM 345 Belleville, EM 59 bis Romainville, EE Alouettes, EM Fessart, EE Général Lassalle, EE Rampal, EM Général Lassalle, EM Rampal

20^{ème} : EE Mouraud, EM Mouraud, EE Planchat, EM Planchat, EE Maryse Hilsz, EM Maryse Hilsz, EE Davout